

Directives pour les Marraines SI

Introduction :

La Marraine qui prend la responsabilité d'un nouveau club a la tâche vitale et essentielle d'agir. Ceci commence avec la création du groupe central et s'étend à la cérémonie d'inauguration et à l'apport ultérieur d'un soutien au cours des premières années décisives de l'existence du club.

Les caractéristiques d'une Marraine idéale :

- une expertise et des connaissances préalables solides du Soroptimist International (SI)
- une expérience de travail au sein du SI
- la volonté d'investir du temps et des efforts dans le nouveau club
- des compétences pour créer la motivation et favoriser l'intégration
- de la patience et de la ténacité
- de la flexibilité et du tact
- du tempérament, du charme, du charisme et de la crédibilité
- de l'enthousiasme et du plaisir dans son travail.

Les Marraines qui présentent ces qualités constituent le pilier d'un travail d'extension réussi au sein de la Fédération européenne.

Principes de base à connaître par les Marraines :

La responsabilité de créer un nouveau Club individuel dépend de la Fédération européenne du Soroptimist International. Un membre qui souhaite créer un club dans un pays sans une Union Soroptimiste doit d'abord en informer la Présidente de son Club et la Présidente de la Commission d'Extension du SI d'Europe qui enverra son consentement écrit après consultation de la Présidente de la Fédération. Ensuite, la création du nouveau club pourra officiellement commencer.

La Commission d'Extension supervise l'ensemble de cette phase préliminaire et est chargée des questions d'organisation et des procédures officielles. Un membre de la Commission d'Extension maintiendra un contact personnel (visites, e-mails, appels téléphoniques) avec le groupe et notifiera à la Présidente et au Bureau de la Fédération l'évolution en cours du groupe. Au cours de la période précédant la remise de Charte, ce membre fournira également les informations requises au groupe et répondra aux questions de fond. Il devra s'assurer que le groupe respecte les règles et les statuts de la Fédération stipulés dans les directives officielles pour la création de nouveaux clubs.

Le nouveau groupe puis, le futur club, bénéficiera également d'un soutien, d'une amitié et d'un encouragement personnels constants de la part d'un Club-parrain et, en particulier d'un ou de deux de ses membres qui seront prêts à agir en tant que Marraines individuelles.

Lorsqu'un groupe SI nouvellement constitué n'est pas le premier club dans son pays d'origine, il est très utile qu'un autre club de la région endosse le rôle de Club-parrain, afin d'éviter les problèmes de langue dans la communication des informations provenant et au sujet du SI. Dans de nombreux cas, seuls quelques membres parlent anglais. (La Marraine peut souhaiter pousser les futures Soroptimistes à suivre des cours d'anglais, dans lequel cas, il sera possible d'obtenir un soutien financier.)

Il est également extrêmement utile et dans la meilleure tradition Soroptimiste de Bon Vouloir et de Compréhension Internationale d'impliquer un autre Club-parrain ou une autre Marraine issu(e) d'une Union différente pour fournir un encouragement et un soutien supplémentaire au groupe

fondateur d'un nouveau club. Il peut même être intéressant d'avoir plusieurs Clubs-parrains qui soient prêts à partager les tâches et les coûts préalables à la remise de Charte.

Comment puis-je devenir Marraine ?

Voici quelques-unes des nombreuses possibilités :

- Vous connaissez une femme intéressante qui vit dans une ville ou dans une zone rurale dans laquelle il n'y a aucun Club SI, dans lequel cas, vous devez en informer la Présidente de la Commission d'Extension du SI d'Europe. Avec le consentement de la Présidente de la Fédération, vous pourrez alors démarrer l'initiative de créer un nouveau club. Ceci pourrait même aboutir à ce que vous deveniez vous-même Marraine.
- La Commission d'Extension entend parler d'un groupe de femmes qui sont intéressées par les idées du SI. Après la décision officielle de créer un nouveau club, la Commission demande à un club voisin de le parrainer. En général, un seul membre endosse alors le rôle de Marraine individuelle.
- La Commission d'Extension demande à un membre en particulier de prendre la responsabilité d'un nouveau groupe ou d'un club avant la remise de Charte.
- La Commission d'Extension souhaite créer un nouveau club dans une certaine zone et sélectionne une Marraine appropriée.
- Un membre déménage dans une autre zone et il consulte la Commission d'Extension sur la possibilité et le bien-fondé de créer un nouveau club. Il peut alors trouver une Marraine appropriée.
- Il est également possible pour un groupe déjà existant de demander à un membre en particulier d'agir en tant que Marraine.

Il ne s'agit que de quelques exemples sur la façon dont les Marraines SI peuvent être sélectionnées et il y en a bien sûr beaucoup plus.

Veillez noter qu'il n'est en AUCUN cas possible de devenir Marraine SI uniquement par écrit sans un engagement personnel. Le SI ne soutient pas l'idée de Marraines d'honneur.

Nous n'avons pas un nombre illimité de membres disposés à endosser le rôle important de Marraine, notamment parce que cela implique une volonté d'investir à la fois de l'énergie et du temps et requiert également un certain apport financier étant donné qu'une Marraine paie ses propres dépenses. Une Marraine s'engage dans son action par sa conviction et son enthousiasme propres et, lorsqu'elle accepte la fonction, elle doit se consacrer entièrement à sa tâche et ce, tout au long de sa mission.

Quel est le travail d'une Marraine ?

Tout d'abord, une future Marraine doit étudier les directives relatives à la création des Clubs individuels en Europe (« Demande d'admission »). Elle doit bien connaître les directives relatives à la réunion de création, la cérémonie d'inauguration et la procédure générale de remise de Charte et, également, les statuts et les règlements des Clubs individuels ainsi que toutes les obligations financières pertinentes envers la Fédération.

La Marraine doit être capable d'expliquer le but et les objectifs du SI aux futurs membres du Club et les informer de leurs tâches et de leurs obligations.

Elle devra fournir les informations relatives à l'histoire et à la structure du SI, au concept général et au statut actuel du Programme Focus ainsi que celles relatives aux projets communs avec les autres clubs et unions et au sein de la Fédération.

Elle devra insister sur le fait que l'engagement socio-politique est au cœur du travail du SI et que le SI est une organisation internationale qui constitue un réseau de femmes pour les femmes.

Elle devra indiquer les obligations financières de chaque club et expliquer la situation financière spéciale concernant les Clubs individuels : elle devra également donner un aperçu de la façon dont les fonds de la Fédération fonctionnent et dont ils peuvent être utilisés.

Elle devra exposer brièvement la structure d'une réunion de club et indiquer la meilleure façon de communiquer les informations aux membres et de mener une discussion.

Elle devra conseiller sur la façon de trouver de nouveaux membres et souligner l'importance vitale d'un recrutement régulier même après la remise de Charte.

Elle devra inviter le nouveau groupe à assister à ses propres réunions de club (dans la mesure du possible) afin que ses membres acquièrent de l'expérience et soient mieux informés sur la vie du club.

Elle devra soutenir le futur club dans tous les domaines relatifs à la Charte. (Voir les directives sur la constitution des nouveaux clubs).

Elle devra insister sur l'importance de la communication avec la Fédération : par exemple, la compilation des rapports, la participation à la Réunion des Gouverneures (sur invitation uniquement), la transmission des informations pertinentes (par exemple, le nombre de membres, la notification de **tous** les changements concernant les adhésions, y compris les changements d'adresse, de noms des titulaires de fonctions, etc.), la réponse aux demandes d'informations, la rédaction des Focus Rapports, la lecture des journaux, la vérification des sites web et des journaux du SI (tels que *Le Trait d'Union* et le *Soroptimist International*).

Pour résumer :

Il est demandé à la Marraine de :

- 1) communiquer une grande quantité d'informations sur le SI au nouveau Club.
- 2) expliquer l'organisation de la vie du Club et autres procédures du SI avant la remise de Charte.
- 3) soutenir le Club dans la période qui suit la remise de Charte comme un contact de confiance qui peut être consulté sur les questions et les problèmes des membres.

La Marraine doit être une source d'inspiration pour le nouveau groupe

Outre la transmission des informations, la Marraine doit motiver le groupe en lui communiquant l'esprit du Soroptimisme, c'est-à-dire, un engagement aux objectifs du SI, l'idée de l'amitié (Liens d'amitié), l'idée d'une communauté, d'une coopération et d'un échange d'idées à l'échelle mondiale, et également des avantages tels qu'un avancement professionnel, la compréhension d'autres cultures par l'intermédiaire d'invitations, de subventions, etc.

La Marraine doit faire preuve de tact

Il est d'une grande importance que la Marraine se retire progressivement de ses tâches initiales afin que le Club puisse se développer en tant qu'institution Soroptimiste de sa propre façon et à son propre rythme. Elle ne doit pas exercer un trop grand contrôle, en particulier sur un nouveau groupe qui comprend des membres de longue date.

On voit ici l'importance des connaissances préalables et de l'expérience de la Marraine. Il est très important qu'elle gagne la confiance du Club et qu'elle explique encore et encore qu'en cas de doute, il est important de vérifier et, si nécessaire, de revérifier avec la Marraine plutôt que de prendre des décisions non informées et d'espérer que tout ira pour le mieux.

La Marraine doit encourager son groupe et expliquer la valeur de la patience dans les rapports personnels. Elle doit intervenir quand il le faut, mais également sentir lorsque ce n'est pas nécessaire.

Elle doit donner du temps à son groupe, mais également fixer des objectifs clairs afin que l'impulsion d'origine du groupe soit conservée.

La Marraine n'a pas à être présente à chaque réunion, mais elle doit y assister régulièrement et être disponible quand nécessaire. Elle doit être considérée comme un partenaire fiable ; rien n'est plus destructeur qu'une Marraine qui impose ses propres mesures de restriction à un club.

Elle doit être capable de maîtriser l'art de détecter les besoins d'un groupe, car deux groupes ne se ressemblent pas.

La présidente fondatrice laisse également sa marque sur un groupe et la dynamique de groupe dépendra en outre des interactions résultant des diverses proportions entre les caractères forts et volubiles et les personnalités plus calmes. A nouveau, la Marraine doit faire preuve d'attention lorsqu'elle interfère et encourager la tolérance dans toutes les situations.

En résumé, la tâche d'une Marraine est fascinante et requiert une grande dose de sensibilité.

Partage des tâches entre la Marraine et le membre compétent de la Commission d'extension.

La Marraine travaille en étroite collaboration avec le membre compétent de la Commission d'extension qui gardera la Présidente de la Commission parfaitement informée des évolutions. A son tour, celle-ci est responsable devant la Présidente de la Fédération. Il relève du membre de la Commission d'extension de s'occuper du côté officiel et, en ceci, il complète le travail de la Marraine.

Le membre de la Commission d'extension est le contact externe le plus important qui montre, par exemple, qu'un club n'existe pas seulement pour lui-même mais qu'il fait partie d'une Fédération avec diverses Unions qui fait elle-même partie d'un réseau mondial. Cette intégration à une Fédération devient particulièrement évidente lorsque le membre compétent de la Commission d'extension se rend au Club pour la signature officielle de la « Demande d'admission ». Ceci est généralement considéré comme une occasion spéciale et s'accompagne de festivités.

Une bonne Marraine permet au membre compétent de la Commission d'extension de gagner beaucoup de temps et, par conséquent, également à la Fédération d'économiser de l'argent. Lorsqu'elle a effectué son travail de façon efficace, elle a fait en sorte que le groupe à sa charge ait une connaissance extensive du SI et ait été bien préparé pour l'obtention de sa Charte et pour son acceptation dans la communauté internationale du SI. En outre, ses efforts garantissent que la Fédération gagne un club bien informé et efficace.

Si, en tant que Marraine SI, vous êtes prête à accepter cette responsabilité, vous découvrirez qu'il s'agit de l'une des tâches les plus agréables et enrichissantes que le SI peut offrir.
